AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1037
FR0013447729-FS0514

19 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2025, la société J.P. Morgan Chase & Co a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 824 392 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 4,06% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	11 499	0,01	11 499	0,01
J.P. Morgan Securities plc	5 812 893	4,81	5 812 893	4,05
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**5 824 392**	**4,82**	**5 824 392**	**4,06**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VERALLIA hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc (25 Bank Street, London, E14 5JP, Royaume-Uni) a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 246 093 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 36 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 528 424 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.